

territoriaux
d'Houdain

la
cgt

NON

À L'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL ! À LA PERTE DE 10 JOURS DE CONGÉS !

UN PEU D'HISTOIRE

C'est en 1982 que la ville d'Houdain a délibéré sur le passage aux 35 heures hebdomadaires sans perte de salaire.

Cela a été fait dans le cadre d'un contrat de solidarité qui s'est traduit par des créations d'emplois pour compenser la réduction du temps de travail. Les collègues recrutés à partir de 1983 peuvent en témoigner. Cela a permis de développer des services: animation, MJVA, administration, services techniques, cantines bibliothèqueet d'intégrer, à leur fin de contrat, les emplois-jeunes et des agents en CEC. Là aussi les collègues concernés peuvent le confirmer.

Une décision confirmée par la signature en décembre 2001 avec la CGT d'un accord ARTT (aménagement de la réduction du temps de travail) qui garantit les 35 jours de congés.

On peut donc dire que la ville d'Houdain était alors à la pointe du progrès social pour le personnel mais aussi pour la qualité du service à rendre à la population.

Deux heures de plus par semaine, c'est 6 EMPLOIS EN MOINS !

Les jours RTT ne sont pas des jours de congés, ils doivent être pris quand ça arrange le service, et dans l'année sinon ils sont perdus. En cas de maladie ils sont réduits en fonction de la durée de l'arrêt, alors que les jours de congés non pris peuvent être reportés.

Supprimer 10 jours de congés, c'est augmenter la fatigue, et donc dégrader les conditions de travail et les conditions de vie.

En 1982, les élus d'Houdain ont mis en place les 35 heures alors que le temps de travail était de 39 heures. Ils n'ont pas été contredits, ni envoyés devant les tribunaux.

Le principe de la libre administration des collectivités qui a prévalu en 1982 existe toujours.



LES ACQUIS PEUVENT ET DOIVENT ÊTRE MAINTENUS !

bulletin à découper et à déposer dans l'urne en mairie

MAINTIEN DES ACQUIS POUR LE TEMPS DE TRAVAIL ET LES CONGÉS